

CONTRAT DE SAILLIE- IAC

Saison de monte **2024**

ETALON : **QUANNAN - R**

Vendeur : Elevage Etchegaia
Ile Bragard
18100 Vierzon
Tel : 06 87 49 03 93
francois.pasquier6@orange.fr
<http://www.elevage-etchegaia.com/>

Acheteur :
Adresse :

tel:
email:
N° TVA:

Conditions de vente - Insémination en sperme congelé – 3 doses de 8 paillettes -

- 315 € TTC (300 €HT - TVA à 5,5 %) - Frais techniques - Paiement à la réservation -
- 630 € TTC (600 €HT - TVA à 5,5 %) - Paiement Poulain vivant 48 H -

En cas de besoin de doses supplémentaires :

- 120 € TTC (114,00 €HT- TVA à 5,5 %) par dose supplémentaire à la commande + 132 €TTC (110 € HT- TVA à 20 %) /envoi pour les frais d'acheminement en France.

Les paillettes non utilisées pour la jument référencée ci-dessous peuvent être utilisées ensuite pour inséminer d'autres juments sur les saisons de monte 2024 et 2025 sous réserve pour l'Acheteur d'en informer préalablement par écrit le Vendeur et de lui adresser un chèque complémentaire de 630 €TTC/ jument à titre de caution si poulain vivant.

Dans l'attente de la réception dudit chèque, le Vendeur ne fournira pas les documents administratifs nécessaires à la déclaration de naissance du poulain au SIRE

Conditions d'utilisation :

La saillie est réservée pour la jumentN° SIRE.....

Née le.....robe.....race.....

Qui sera inséminée dans le centre suivant :.....

Adresse du Centre :.....

Tel/ mail:.....

Date approximative de la 1^{ère} insémination :.....

L'Acheteur ayant pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations dans le centre agréé ci-dessus, dégage le Vendeur de toute responsabilité concernant sa jument et en aucun cas le Vendeur ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'Acheteur.

L'Acheteur s'engage à régler auprès du centre, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles, de transport, etc ainsi que les frais de mise en place.

Le Vendeur se réserve le droit de ne plus fournir de doses après le 31 juillet pour les juments non gestantes et ayant été inséminées sur plusieurs chaleurs (3 minimum).

Le chèque de caution est établi ce jour pour la 2nde partie du paiement et est remis au Vendeur qui s'engage à ne l'encaisser que si le poulain est vivant. En cas de vacuité, l'Acheteur devra faire parvenir au vendeur un certificat vétérinaire précisant cet état. A défaut, le second chèque sera mis en paiement.

Confirmation de réservation :

Merci de retourner un exemplaire du présent contrat signé et accompagné de 2 chèques à l'ordre de l'Elevage Etchegaia, l'un de 315 € TTC (réservation) et l'autre 630 € (caution). Seul ce retour aura valeur de réservation définitive.

Fait à Vierzon, le

L'acheteur

Le vendeur

Attention : L'envoi de doses dans le centre d'insémination choisi n'est pas automatique. Il se fait à la demande express du titulaire du contrat ou du centre de mise en place, quelques jours avant la 1^{ère} insémination.